

17 décembre 2004

Vol. 17 – N° 51

## Sommaire

Peste des petits ruminants au Mali	379
Influenza aviaire hautement pathogène en Afrique du Sud : rapport de suivi n° 4	380
Influenza aviaire à Hong Kong (région administrative spéciale de la République Populaire de Chine) : chez un oiseau sauvage	382
Fièvre catarrhale du mouton au Maroc : rapport de suivi n° 6	383
<i>Bonamia ostreae</i> au Canada : complément d'information	384
Influenza aviaire hautement pathogène en Thaïlande : rapport de suivi n° 36	385
Fièvre catarrhale du mouton au Portugal : rapport de suivi n° 2	386
Encéphalomyélite équine vénézuélienne au Belize	387

## PESTE DES PETITS RUMINANTS AU MALI

(Date du dernier foyer de peste des petits ruminants au Mali signalé précédemment à l'OIE : août 2003).

Extrait du rapport mensuel du Mali relatif au mois de novembre 2004, reçu du Docteur Soumana Diallo, chef de la division prévention des risques, protection des animaux et des végétaux, ministère du développement rural, Bamako :

Localisation	Nombre de foyers en novembre 2004
région de Koulikoro, district de Niamana	1

### Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
ovi	300	150	150	0	0

Note du Service de l'information sanitaire de l'OIE : un complément d'information sur ce foyer a été demandé au Délégué du Mali auprès de l'OIE.

\*  
\* \*

## INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE EN AFRIQUE DU SUD Rapport de suivi n° 4

*Traduction d'informations reçues les 10 et 15 décembre 2004 de la Docteure Emily Mmamakgaba Mogajane, directrice générale assistante, services de réglementation nationale, département national de l'agriculture, Pretoria :*

**Terme du rapport précédent :** 22 octobre 2004 (voir *Informations sanitaires*, **17** [44], 319, du 29 octobre 2004).

**Terme du présent rapport :** 15 décembre 2004.

### ***I. Province d'Eastern Cape***

#### ***a) Informations actualisées sur le foyer de la commune de The Blue Crane Route :***

Comme cela a été signalé le 6 août 2004, un foyer d'influenza aviaire a été découvert début août 2004 chez des autruches sur le territoire de la commune de The Blue Crane Route (voir *Informations sanitaires*, **17** [33], 231, du 13 août 2004). La maladie a tout d'abord été détectée dans deux élevages d'autruches près de Bedford et de Somerset-East. Grâce au renforcement du programme de surveillance programme, l'infection a pu être détectée également dans trois autres élevages de la même localité. Le virus a été identifié et confirmé comme étant un virus H5N2 de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) par l'Institut vétérinaire d'Onderstepoort puis confirmé par le Laboratoire de référence de l'OIE pour l'IAHP à Weybridge (Royaume-Uni).

Le repeuplement de l'une des exploitations a commencé le 1<sup>er</sup> novembre 2004. Toutes les mesures de biosécurité nécessaires sont désormais appliquées dans cette exploitation et les oiseaux de repeuplement ont déjà été identifiés à partir de troupeaux qui ont été testés deux fois au cours des trois précédents mois, avec des résultats négatifs pour l'influenza aviaire. Les 1 000 oiseaux sentinelles (40-70 kg) resteront en quarantaine pendant 6 semaines, puis ils seront soumis à trois prélèvements consécutifs les jours 1, 15 et 29 ; 10 % des animaux sur lesquels des prélèvements seront effectués seront clairement identifiés. La réintroduction d'autruches sur une plus grande échelle sera déconseillée jusqu'à ce que tous les résultats obtenus pour cette exploitation soient négatifs. Un protocole de repeuplement rigoureux sera alors suivi à la lettre et il est prévu de se conformer à des mesures strictes de biosécurité.

#### ***b) Informations actualisées sur le foyer de la commune de Grahamstown (à environ 160 km de la commune de The Blue Crane Route) :***

Un total de 6 357 autruches ont été éliminées dans les trois exploitations infectées (voir précisions dans les rapports précédents) et 1 584 œufs d'autruche ont été détruits.

Ces exploitations se situent à côté d'une ferme d'animaux sauvages (« Boskeydel ») où se trouvent 50 autruches sauvages. Un lot de prélèvements par écouvillonnage s'est révélé positif à la PCR<sup>(1)</sup>. Il a été décidé d'abattre tous les oiseaux de cet élevage ; un chasseur professionnel aidera à capturer les oiseaux. Cette décision repose sur le fait que les exploitations dont la population d'oiseaux a déjà été éliminée sont situées à proximité de cette ferme d'animaux sauvages et ceci pourrait constituer une nouvelle source d'infection à l'avenir.

#### ***c) Informations sur un foyer dans la commune de Camdeboo (ex commune de Graaff Reinet) :***

Des échantillons prélevés sur des autruches dans un élevage d'autruches se sont révélés positifs. L'élimination des oiseaux doit avoir lieu dans le courant de la semaine du 6 décembre 2004.

La ferme « Dalham » se situe à environ 180 km au nord-ouest de la commune de The Blue Crane. Il y a deux autres élevages d'autruches dans un rayon de 3 km, à savoir « Wonderdal » et « Roodebloem », où l'élimination aura également lieu.

D'après le résultat des recherches épidémiologiques effectuées en amont et en aval, il apparaîtrait que cette infection pourrait avoir été introduite le 22 juillet 2004 alors que l'éleveur déchargeait des oiseaux par groupes de 25 alors qu'il y avait dans l'abattoir des oiseaux suspectés d'infection appartenant à un éleveur de la commune de The Blue Crane Route. Le camion qui déchargeait les oiseaux n'a pas été désinfecté avant de quitter l'abattoir.

#### ***d) Informations sur un foyer dans la commune d'Ikwezi :***

Suite au foyer apparu dans la commune de The Blue Crane Route, une première série de tests a été menée dans la ferme « Klipfontein », à Jansenville, le 10 août. La ville de Jansenville se situe sur la commune d'Ikwezi, à environ 150 km à l'ouest de la commune de The Blue Crane Route. Les examens sérologiques ont fourni des résultats négatifs tandis que la PCR a fourni des résultats

douteux. En conséquence, des prélèvements cloacaux par écouvillonnage ont été effectués dans la ferme « Klipfontein » et les résultats de la PCR se sont avérés positifs pour le virus de l'influenza aviaire. D'autres prélèvements ont été effectués ; au vu des résultats positifs obtenus le 2 novembre 2004 la décision a été prise de commencer l'élimination des oiseaux de cette ferme.

Suite aux résultats des premiers tests, la ferme « Klipfontein » a été mise en interdit. Après la décision d'éliminer les oiseaux, le gouvernement a entrepris des négociations avec le propriétaire de l'exploitation. L'élimination des oiseaux commencera dans le courant de la semaine du 6 décembre.

## ***II. Province de Western Cape***

Le 13 août 2004, suite aux foyers de la province d'Eastern Cape, toutes les provinces ont reçu de la Direction nationale de la santé animale des directives pour mener une campagne nationale de dépistage sérologique de l'influenza aviaire.

Au cours de cette enquête à l'échelle du pays, des résultats sérologiques douteux ont été obtenus chez des autruches dans 38 exploitations de la province de Western Cape. A ce jour toutes les tentatives d'isolement ou d'identification du virus par PCR ont été infructueuses.

Toutes les exploitations suspectes ont été mises en interdit. Aucun déplacement n'est autorisé à partir de, en direction de, ou au travers de ces exploitations. Une discussion est en cours avec la province de Western Cape pour finaliser les mesures de prophylaxie.

Un total de 1 490 échantillons prélevés sur des autruches et 680 échantillons prélevés sur des poulets ont été examinés par PCR, et tous ces échantillons se sont révélés négatifs. En outre, des tentatives d'isolement viral ont été effectuées sur 93 échantillons prélevés sur des autruches et 19 échantillons prélevés sur des poulets, mais aucun virus n'a été isolé.

***Epidémiologie*** : il faut souligner que les exploitations infectées des communes de Grahamstown, Camdeboo et Ikwezi ne sont pas des foyers primaires ; en effet, l'infection a été découverte dans le cadre des recherches épidémiologiques relatives aux transports d'autruches qui ont eu lieu à partir des exploitations infectées de la province d'Eastern Cape. Il est également important de noter que ces trois communes sont situées dans l'ouest de la province d'Eastern Cape.

### ***Mesures de lutte :***

- Une politique d'abattage a été appliquée dans la province d'Eastern Cape. La méthode d'abattage utilise l'étourdissement électrique et la tige perforante. L'endroit où les animaux sont enfouis est recouvert de chaux, puis, pendant au moins quatre jours, des militaires de l'armée nationale sud-africaine assurent la sécurité du site en y effectuant des patrouilles. Les fermiers dont les animaux ont été détruits dans le cadre des mesures de lutte contre la maladie ont été indemnisés.
- Les exportations sudafricaines de volailles et de produits avicoles potentiellement infectés et contagieux ont été volontairement interrompues par le Département national de l'agriculture jusqu'à ce que l'épizootie soit complètement maîtrisée. Cette mesure de précaution a été prise pour préserver la crédibilité internationale de l'agro-industrie sud-africaine. L'Afrique du Sud a reçu des demandes concernant les animaux et les produits d'origine animale exportés avant la découverte de l'épizootie. L'Afrique du Sud a reçu un certain nombre de questions concernant les animaux et les produits d'origine animale exportés avant l'observation de l'épizootie, mais la plupart des volailles et des produits avicoles exportés d'Afrique du Sud l'ont été bien avant l'apparition du foyer. Si nécessaire, il ne faut pas hésiter à demander des informations complémentaires auprès de la Déléguée de l'Afrique du Sud auprès de l'OIE.
- La surveillance se poursuit dans tout le pays.

Dans la province d'Eastern Cape : 352 élevages d'autruches ont été inspectés et 9 611 échantillons ont été collectés et testés. L'enquête a également porté sur 86 exploitations de volailles et 2 994 échantillons prélevés sur des volailles ont été collectés et testés.

Dans la province de Western Cape : 396 élevages d'autruches ont été inspectés et 13 264 échantillons ont été collectés et testés. En outre, 340 exploitations de volailles ont été inspectées et 4 016 échantillons prélevés sur des volailles ont été collectés et testés. Les exploitations sont inspectées chaque semaine.

Dans le reste de l'Afrique du Sud : 260 élevages d'autruches ont été inspectés et 962 échantillons ont été collectés et testés. En outre, 1 101 exploitations de volailles ont été inspectées et 11 789 échantillons prélevés sur des volailles ont été collectés et testés.

(1) PCR : amplification génomique en chaîne par polymérase

**INFLUENZA AVIAIRE À HONG KONG (RÉGION ADMINISTRATIVE SPÉCIALE  
DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE)  
chez un oiseau sauvage**

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues le 13 décembre 2004 du directeur du Département de l'agriculture, de la pêche et de l'environnement (AFCD), Hong Kong :

**Date du rapport** : 13 décembre 2004.

**Nature du diagnostic** : nécropsique et de laboratoire.

**Date de la première constatation de la maladie** : 3 décembre 2004.

**Date présumée de l'infection primaire** : entre le 27 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

**Foyers** :

Localisation	Nombre
Nouveaux Territoires, zone du projet écologique de l'éperon de Lok Ma Chau	1

**Description de l'effectif atteint** : un héron cendré (*Ardea cinerea*) (oiseau migrateur).

**Nombre total d'animaux dans le foyer** :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
fau	...	1	1	0	0

**Diagnostic** : l'oiseau a été vu malade le 3 décembre 2004. Le lendemain il a été trouvé mort. Le 8 décembre son cadavre a été adressé au laboratoire à des fins d'examen nécropsiques et virologiques. Des prélèvements ont été effectués le 9 décembre.

**A. Laboratoire ayant effectué le diagnostic** : laboratoire vétérinaire de Tai Lung, AFCD.

**B. Épreuves diagnostiques réalisées** :

- culture virale : inoculation à des embryons de poulet ; épreuve d'inhibition de l'hémagglutination avec des sérums de référence spécifiques fournis par le CVL<sup>(1)</sup> Weybridge (Royaume-Uni), Laboratoire de référence de l'OIE pour l'influenza aviaire ;
- pour le génome H5 : détection du génome viral au moyen d'une RT-PCR<sup>(2)</sup> en temps réel utilisant des amorces spécifiques pour le gène H5 fournies par le SEPRL<sup>(3)</sup> d'Atlanta (Etats-Unis d'Amérique) ;
- pour le génome N1 : RT-PCR<sup>(2)</sup> classique avec application des procédures recommandées par le département de microbiologie de l'université de Hong Kong ;

Les épreuves à l'immunoperoxydase utilisant des anticorps monoclonaux pour l'hémagglutinine H5 et la nucléoprotéine de l'influenza A se sont révélées positives sur des coupes congelées de tissus de poumon et d'encéphale.

Les embryons de poulet sont morts dans les 48 heures et le séquençage génétique de la zone de clivage de l'hémagglutinine sera réalisé par l'université de Hong Kong.

**C. Agent causal** : virus de l'influenza aviaire de sous-type H5N1.

**Renseignements épidémiologiques** :

- Les hérons cendrés ne sont pas des oiseaux sédentaires à Hong Kong mais ils sont nombreux à y hiverner. Une enquête réalisée au cours de l'hiver 2003-2004 dans la zone de Deep Bay a permis d'y recenser 1 200 hérons cendrés.
- On trouve des hérons cendrés dans les marais, les vasières, les estuaires, les rizières et les plaines alluviales. Ils se nourrissent principalement d'amphibiens, de mollusques, de crustacés, d'insectes aquatiques, de serpents et de petits rongeurs.
- Aucune propagation de l'infection n'a été constatée. Une vérification a été effectuée auprès de toutes les exploitations avicoles situées dans un rayon de 5 km de l'endroit où le héron a été trouvé et aucune mortalité ou morbidité inhabituelle n'y a été détectée.
- Les petits élevages de volailles font l'objet d'un programme de surveillance et de suivi permanent comprenant des examens sérologiques et virologiques, et chaque élevage applique un plan de

biosécurité qui lui est propre et qui prévoit l'inaccessibilité des poulaillers aux autres oiseaux. La vaccination au moyen d'un vaccin à virus H5N2 inactivé est appliquée régulièrement dans toutes les exploitations avicoles de poulets, et pour chaque lot de poulets il y a 60 poulets sentinelles non vaccinés, identifiés individuellement, qui font l'objet d'un suivi pendant toute la durée de vie du lot en question.

- Un système de surveillance extensive comprenant des cultures virales est en place sur tout le territoire de Hong Kong dans les marchés aux volailles de gros et de détail ainsi que dans les parcs ornithologiques et dans l'avifaune. Depuis janvier 2004, 1 325 oiseaux morts et 14 200 écouvillonnages effectués dans l'environnement dans les marchés aviaires de gros et de détail ont été soumis à des tests et à aucun moment le virus de sous-type H5N1 n'a été mis en évidence. En outre, plus de 6 900 prélèvements issus d'oiseaux sauvages, 4 500 prélèvements issus d'oiseaux en captivité dans des parcs et 5 100 oiseaux de compagnie ont été testés par l'AFCD et l'université de Hong Kong dans le cadre du programme de surveillance de l'influenza aviaire. Les seuls cas d'infection par le virus de sous-type H5N1 observés en 2004 concernaient le faucon pèlerin signalé le 19 janvier (voir *Informations sanitaires*, 17 [5], 18, du 30 janvier 2004), le héron cendré signalé le 3 novembre (voir *Informations sanitaires*, 17 [45], 332, du 5 novembre 2004) et ce héron cendré, tous des oiseaux migrateurs.

(1) CVL : *Central Veterinary Laboratory*

(2) RT-PCR : amplification génomique en chaîne avec polymérase - transcriptase inverse

(3) SEPRL : *Southeast Poultry Research Laboratory*

\*  
\* \*

## FIÈVRE CATARRHALE DU MOUTON AU MAROC Rapport de suivi n° 6

*Information reçue le 15 décembre 2004 du Docteur Hamid Benazzou, chef de la division de la santé animale, ministère de l'agriculture et du développement rural, Rabat :*

**Terme du rapport précédent :** 26 novembre 2004 (voir *Informations sanitaires*, 17 [49], 368, du 3 décembre 2004).

**Terme du présent rapport :** 9 décembre 2004.

### **Nouveaux foyers :**

Localisation	Nombre
province de Taza, commune rurale de Tazarine	7

**Description de l'effectif atteint dans les nouveaux foyers :** ovins.

### **Nombre total d'animaux dans les nouveaux foyers :**

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
ovi	579	21	3	0	0

### **Mesures de lutte :**

- mise en interdit des exploitations atteintes ;
- déparasitage externe des troupeaux atteints ;
- renforcement de l'épidémiosurveillance de la maladie au niveau national ;
- sensibilisation des autorités locales et des éleveurs ;
- contrôle des déplacements à l'intérieur du pays.

**BONAMIA OSTREAE AU CANADA**  
**Complément d'information**

RAPPORT D'URGENCE (SUITE) - VOIR INFORMATIONS SANITAIRES, 17 (50), 376, DU 10 DÉCEMBRE 2004

Traduction d'informations reçues le 15 décembre 2004 du Docteur Brian Evans, directeur exécutif de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Ottawa :

**Date du rapport** : 14 décembre 2004.

La détection du parasite n'est pas associée à un foyer clinique. La mort d'huîtres âgées de 3 à 4 ans observée sur le site au cours des deux dernières années était liée à une importante prolifération des algues, et par conséquent la relation exacte entre cette mortalité et l'infestation par *Bonamia ostreae* n'est pas claire.

**Description de l'effectif atteint** : huîtres plates d'Europe (*Ostrea edulis*).

**Localisation de l'effectif atteint** : crique de Malaspina, au nord-ouest de Vancouver (province de Colombie-Britannique). Les huîtres d'Europe de la côte atlantique du Canada demeurent indemnes de *Bonamia ostreae*.

**Diagnostic** :

Dans le cadre de ses travaux de recherche, le Laboratoire de santé des mollusques et des crustacés de Pêches et Océans Canada, à Nanaimo (Colombie-Britannique) a observé des microcellules sur des prélèvements tissulaires d'huîtres plates d'Europe.

La confirmation de cette détection repose sur l'analyse des résultats de la PCR<sup>(1)</sup>, du séquençage génique et de l'examen des fragments de restriction par le Laboratoire de référence de l'OIE pour la bonamiose.

**Epidémiologie** :

- A. Source de l'agent / origine de l'infestation** : l'origine de l'infestation est inconnue. Des échantillons de tissus prélevés par le passé sur des huîtres d'Europe cultivées en Colombie-Britannique sont en cours d'examen au laboratoire de Nanaimo.
- B. Autres renseignements épidémiologiques** :
- La production totale d'huîtres d'Europe représente moins de 1 % de la production ostréicole de Colombie-Britannique.
  - Il n'y a pas de transferts d'huîtres vivantes entre la côte pacifique et la côte atlantique du Canada.

**Mesures de lutte** :

Des plans de lutte contre la maladie seront communiqués dès qu'aura été précisée l'étendue de l'infestation dans les quelques sites de Colombie-Britannique où se pratique la culture des huîtres d'Europe.

Il n'y a pas de transferts d'huîtres vivantes à partir du site atteint, sauf directement à des fins de consommation humaine.

Le secteur ostréicole et les autorités de la province ont été informés et apportent leur concours au programme de surveillance.

(1) PCR : amplification génomique en chaîne par polymérase

**INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE EN THAÏLANDE**  
**Rapport de suivi n° 36**

*Traduction d'informations reçues le 16 décembre 2004 du Docteur Yukol Limlamthong, directeur général du département du développement de l'élevage, ministère de l'agriculture et des coopératives, Bangkok :*

**Terme du rapport précédent :** 9 décembre 2004 (voir *Informations sanitaires*, 17 [50], 376, du 10 décembre 2004).

**Terme du présent rapport :** 16 décembre 2004.

**Nouveaux foyers :**

Localisation	Nombre
province de Bangkok, district de Nongjork	1
province de NakhonSawan, district de Kao Liao	1
province de NakhonSawan, district de Tha Tako	1
province de Phichit, district de Muang	9
province de PhitsanuLok, district de Bang Krathum	4
province de PhitsanuLok, district de Muang	2
province de PhitsanuLok, district de Nakhon Thai	1
province de PhitsanuLok, district de Phrom Piram	3
province de PhitsanuLok, district de Wang Thong	1
province de PhitsanuLok, district de Wat Bot	1
province de SaraBuri, district de Phra Phutthabat	1
province d'Uthai Thani, district de Nong Chang	1
province d'Uthai Thani, district de Nong Khayang	1
Total	27

**Description de l'effectif atteint dans les nouveaux foyers :** volailles d'origine locale, canes et poules pondeuses, poulets de chair, coqs de combat, cailles et oiseaux de compagnie.

**Nombre total d'animaux dans les nouveaux foyers :**

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
avi	# 24 446	# 1 203	# 1 203	# 23 243	0

# Total incomplet

**Mesures de lutte :**

- dépistage ;
- mise en interdit des exploitations atteintes ;
- abattage sanitaire ;
- zonage ;
- contrôle des déplacements à l'intérieur du pays.

La vaccination demeure interdite.

\*  
\* \*

**FIÈVRE CATARRHALE DU MOUTON AU PORTUGAL**  
**Rapport de suivi n° 2**

*Traduction d'informations reçues le 16 décembre 2004 du Docteur Carlos Agrela Pinheiro, directeur général des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, Lisbonne :*

**Terme du rapport précédent :** 26 novembre 2004 (voir *Informations sanitaires*, **17** [49], 367, du 3 décembre 2004).

**Terme du présent rapport :** 15 décembre 2004.

**Nouveaux foyers :**

Localisation	Nombre
région de la Beira Interior, district de Castelo Branco, commune d'Idanha-a-Nova (à environ 80 km de la frontière avec l'Espagne)	1 exploitation

**Nombre total d'animaux dans le nouveau foyer :**

Référence du foyer	espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
07/2004	bov + o/c	781	1*	1*	0	...

\* ovin

**Diagnostic :** le cas a été confirmé au laboratoire (identification du génome viral au moyen d'une RT-PCR<sup>(1)</sup>) le 13 décembre 2004 ; l'exploitation concernée (« Herdade do Couto da Várzea ») en a été informée le jour même.

**Source de l'agent / origine de l'infection :** une enquête épidémiologique est en cours pour identifier la source de contamination.

**Mesures de lutte au cours de la période objet du présent rapport :**

- mise en interdit de l'exploitation atteinte ;
- interdiction de la circulation de bétail des espèces sensibles dans un périmètre autour de l'exploitation infectée ;
- une zone de restriction a été mise en place ;
- utilisation de pièges pour surveiller les vecteurs.

(1) RT-PCR : amplification génomique en chaîne avec polymérase - transcriptase inverse



## ENCÉPHALOMYÉLITE ÉQUINE VÉNÉZUÉLIENNE AU BELIZE

### RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues le 16 décembre 2004 du Docteur Victor Gongora, directeur de la santé animale, ministère de l'agriculture et de la pêche, Belmopan :

**Date du rapport :** 16 décembre 2004.

**Nature du diagnostic :** clinique et de laboratoire.

**Date de la première constatation de la maladie :** 14 octobre 2004.

**Date présumée de l'infection primaire :** 7 octobre 2004.

### Foyers :

Localisation	Nombre
district d'Orange Walk (dans le nord du pays)	1

**Description de l'effectif atteint :** chevaux des deux sexes, âgés de 8 mois à 11 ans. Les sujets cliniquement atteints présentent, à divers degrés : tournis, tremblements, ataxie, léthargie, bruxisme, paralysie labiale.

### Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
equ	3 000	8	2	0	0

### Diagnostic :

**A. Laboratoire ayant effectué le diagnostic :** Laboratoire des services vétérinaires nationaux (Ames, Iowa, Etats-Unis d'Amérique).

#### **B. Epreuves diagnostiques réalisées :**

- épreuve ELISA<sup>(1)</sup> de capture des IgM (10 décembre 2004) : réactions positives à une dilution de 1:400 ;
- épreuve de neutralisation virale (10 décembre 2004) : réactions positives à une dilution de 1:100 et 1:10 ;
- épreuve de fixation du complément (10 décembre 2004) : réactions positives à une dilution de 1:16 et 1:8.

### Epidémiologie :

**A. Source de l'agent / origine de l'infection :** existence de réservoirs dans la jungle proche.

**B. Mode de diffusion de la maladie :** déplacements des chevaux dans la communauté ; moustiques.

**C. Autres renseignements épidémiologiques :** la communauté se trouve dans une zone forestière marécageuse le long de la New River. Il s'agit d'une communauté dont la croyance religieuse interdit la possession de véhicules à moteur ; toutes les familles utilisent donc des chevaux pour leurs déplacements. Cette communauté a déjà connu un foyer similaire en 1996.

### Mesures de lutte :

- lutte contre les vecteurs invertébrés ;
- dépistage (surveillance) ;
- vaccination ;
- contrôle des déplacements à l'intérieur du pays.

(1) ELISA : méthode de dosage immuno-enzymatique

Toutes les publications de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) sont protégées par un copyright international. La copie, la reproduction, la traduction, l'adaptation ou la publication d'extraits, dans des journaux, des documents, des ouvrages ou des supports électroniques et tous autres supports destinés au public, à des fins d'information, didactiques ou commerciales, requièrent l'obtention préalable d'une autorisation écrite de l'OIE.

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cette publication ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans les articles signés. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.